

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L3313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les données détaillées sont présentées dans les rapports et les documents budgétaires sur le site internet du Département.

L'exécution du budget 2023 du Conseil départemental du Gard s'est traduite par les mouvements suivants :

- Dépenses réalisées (mandats 2023 émis) : 1.159,2 M€ (1)
- Recettes réalisées (titres 2023 émis) : 1.186,4 M€ (2)
- Reprise des résultats antérieurs : 109,4 M€ (3)
- Restes à réaliser recettes : 12,3 M€ (4)
- Restes à réaliser dépenses : 3,9 M€ (5)
- Résultat : 145 M€ (6)=(2)+(3)+(4)-(1)-(5)

### Les dépenses 2023 : 1.159,2 M€

En millions d'euros

Présentation des dépenses fondée sur la nomenclature fonctionnelle réglementaire (fonctionnement et investissement).

Dépenses d'ordre		93,7	Ecritures comptables réglementaires <sup>1</sup>
Dépenses réelles		1.065,5	
Dont			
Action sociale	606	RSA	205,4
		Personnes handicapées	95,5
		Famille-enfance	128,3
		Personnes dépendantes APA	87,5
		Personnes âgées	39,6
		Autres	49,7
Prévention médico-sociale		11,6	Notamment PMI et planification familiale
Réseaux et infrastructures		98,3	Notamment routes départementales, eaux et assainissement
Sécurité		55,9	Notamment contribution au SDIS

<sup>1</sup> Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements.

Enseignement	60,5	Notamment collèges
Aménagement et environnement	30,7	Notamment développement urbain, logement, environnement
Culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs	18,4	
Développement économique	9,6	Notamment développement touristique
Transports	2,5	
Services généraux	117,9	Notamment participation à la péréquation interdépartementale, compensation transfert de compétence à la région, bâtiments administratifs, fonctionnement courant
Remboursement de la dette et charges financières	54,1	Remboursement des emprunts 43,9 ; paiement des intérêts 10,2

Les dépenses de personnel figurant au chapitre 012 sont de 178,8 M€.

Sur 1.000 € de dépenses réelles effectuées par le Département, 569 € sont consacrés au social.

**Les recettes 2023 : 1.186,4 M€**

En millions d'euros

Présentation des recettes fondée sur l'instruction comptable réglementaire.

Recettes d'ordre		93,7	Ecritures comptables réglementaires <sup>2</sup>	
Recettes réelles		1.092,7		
Dont				
Impôts et taxes	695,7	Fraction de TVA (suppression TFPB)	245,5	
		DMTO	142,7	Droits de mutation
		TSCA	124,1	Taxe sur les conventions d'assurance
		TICPE	106,6	Taxe de consommation sur les produits énergétiques
		Fraction de TVA (suppression CVAE)	34,2	
		Taxe sur l'électricité	10,7	
		Autres	31,9	Notamment péréquation interdépartementale

<sup>2</sup> Les écritures d'ordre ne se traduisent par aucun flux de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des amortissements réglementaires.

Impôts locaux	33,7	FNGIR	17,7	Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
		Autres	16	Notamment frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties
Dotations, participations et subventions	239,2	DGF	107,1	Dotations versées par l'Etat pour le fonctionnement courant
		CNSA APA-PCH	48,6	Fonds versés par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
		DCRTP	20,1	Compensation versée par l'Etat liée à la suppression de la taxe professionnelle
		FCTVA	11,6	Compensation partielle par l'Etat de la TVA payée par le Département
		FMDI	8,3	Fonds versés par l'Etat pour l'insertion
		Autres	43,5	Notamment participations et subventions reçues
Emprunt			10	
Affectation du résultat exercice précédent			80	Ecriture comptable réglementaire
Autres recettes			34,1	Notamment recouvrement de dépenses d'aide sociale, reprises sur provisions

### Les autres chiffres-clé

- Population 2023 : 751.457 habitants
- Dépenses réelles par habitant : 1.418 €
- Encours de dette et assimilé au 31/12/2023 : 461,2 M€, soit 614 € par habitant
- Annuité de la dette<sup>3</sup> 2023 par habitant : 73 €
- Total du bilan au 31/12/2023 : 3.154,7 M€
- Budget annexe Ingénierie publique : résultat (fonctionnement + investissement) de -10.260,50 €  
Mission d'ingénierie rémunérée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Instruction M4.
- Budget annexe CAMSP : résultat (fonctionnement + investissement) de 384.522,30 €  
Prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants par le centre d'action médico-social précoce de Nîmes. Instruction M22.

<sup>3</sup> L'annuité de la dette correspond à la somme des remboursements du capital des emprunts et des règlements d'intérêts.